

COMMUNE DE ROTT

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

(PUBLIÉES LE 19 MARS 2018)

SEANCE DU 16 MARS 2018

*L'an deux mille dix-huit, le seize mars, à vingt heures,
Le Conseil Municipal de ROTT, dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,
sous la présidence de Mme CONUECAR Brigitte, Maire*

Membres présents : CONUECAR B., STROHL C., ORTH S., BURG M., HEIMLICH T.,
ROEGLER G., WUST Gr.

Membres absents excusés : BUCHI A., HEIL R., LEICHTNAM C., OTT C.

Délibération 2018-007 : Approbation des comptes administratifs 2017 : Budget Communal et Budget Eau

M. Thierry HEIMLICH, conseiller municipal, présente les comptes administratifs 2017 concernant la Commune et le Service Eau.

En l'absence de Madame le Maire, sous la présidence de M. Thierry HEIMLICH, les membres du Conseil Municipal approuvent les comptes administratifs de l'exercice 2017 arrêtés comme suit :

▪ **Budget communal**

Section de fonctionnement

Excédent de fonctionnement : 44 264,23 €
Résultat reporté excédentaire : 137 823,16 €
Excédent cumulé : 182 087,39 €

Section d'investissement

Déficit d'investissement : - 65 643,19 €
Résultat reporté excédentaire : 16 079,86 €
Déficit cumulé : - 49 563,33 €

6 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

▪ **Budget Eau**

Section d'exploitation

Excédent d'exploitation : 4 561,49 €
Résultat reporté déficitaire : 6 005,24 €
Déficit cumulé : - 1 443,75 €

Section d'investissement

Excédent d'investissement : 25 505,08 €
Résultat reporté déficitaire : 18 991,84 €
Excédent cumulé : 6 513,24 €

6 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

Délibération 2018-008 : Approbation des comptes de gestion 2017 : Budget Communal et Budget Eau

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017, le Conseil Municipal déclare que les comptes de gestion concernant les services de la Commune et de l'Eau, dressés pour l'exercice 2017 par le Receveur Municipal, n'appellent aucune observation de sa part.

7 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

Délibération 2018-009 : Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 : Budget Communal et Budget Eau

▪ **Budget communal**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2017,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017,

Constatant que le compte administratif présente :

- un excédent de fonctionnement cumulé de 182 087,39 €
- un déficit d'investissement cumulé de 49 563,33 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Article D001 - Solde d'exécution négatif de la section d'investissement :	49 563,33 €
Article R002 – Excédent de fonctionnement :	132 524,06 €
Art 1068- Excédents de fonctionnement capitalisés :	49 563,33 €

7 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

▪ **Budget Eau**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2017,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017,

Constatant que le compte administratif présente :

- un déficit de fonctionnement cumulé de : 1 443,75 €
- un excédent d'investissement cumulé de : 6 513,24 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Article R001 – Excédent d'investissement :	6 513,24 €
Article D002 – Déficit d'exploitation de la section d'exploitation :	1 443,75 €

7 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

Délibération 2018-010 : Fixation des taux d'imposition des quatre taxes locales

Le Conseil Municipal, après délibération, décide avec 5 voix pour et 2 absentions :

- *d'augmenter les taux d'imposition des quatre taxes locales.*
- *opte pour la solution de faire varier les taux des quatre taxes directes locales dans les mêmes proportions.*
- *le coefficient de variation adopté au calcul des nouveaux taux est de 2 %.*

Les nouveaux taux d'imposition des quatre taxes directes locales définitivement fixes et appliqués en 2018 sont :

➤ Taxe d'habitation	: 19,99 x 1,02 = 20,39 %
➤ Foncier bâti	: 11,57 x 1,02 = 11,80 %
➤ Foncier non bâti	: 44,53 x 1,02 = 45,42 %
➤ CFE (Cotisation Foncière des Entreprises)	: 18,35 x 1,02 = 18,72 %

Délibération 2018-011 : Programme de travaux d'exploitation concernant la forêt communale

Le Conseil Municipal,

- sur proposition de l'Office National des Forêts

- *décide, à l'unanimité, d'approuver l'état prévisionnel des coupes à façonner (feuillus et résineux) d'un volume de 157 m³ pour un montant prévisionnel de recettes brutes hors taxes s'élevant à 4 590,00 € HT.*
- *délègue Madame le Maire pour signer et approuver par la voie de convention ou de devis la réalisation de ces coupes en vente sur pied.*
- *Vote les crédits correspondants à ces programmes :*
 - A) *3 663,00 € HT pour les travaux d'exploitation.*
 - B) *Soit un bilan net prévisionnel de : 927,00 € HT.*

Délibération 2018-012 : Projet d'agrandissement de la salle communale

Madame le Maire informe le Conseil Municipal du projet de construction d'un local de rangement attenant à la salle communale. En effet, les tables et les chaises sont actuellement stockées dans le volume principal de la salle, ce qui réduit l'espace disponible lors des manifestations. Elle soumet au Conseil Municipal une offre du cabinet d'architecte Archetype qui était maître d'œuvre lors de la création de la salle.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- *de retenir la proposition d'honoraires pour maîtrise d'œuvre du cabinet Archetype pour un total forfaitaire de 7 900,00 € HT.*
- *d'autoriser la réalisation de ces travaux selon les plans fournis par Archetype*
- *d'autoriser Mme le Maire à signer l'ensemble des documents s'y afférent*

Délibération 2018-013 : Protection sociale complémentaire des agents de la commune

Madame le Maire rappelle la délibération du 21 décembre 2013, concernant l'adhésion à la convention de participation mutualisée pour les risques santé proposée par le Centre de Gestion du Bas-Rhin. Cette délibération stipulait qu'une participation financière de la collectivité serait accordée. Son montant forfaitaire par agent avait été fixé à 300 € annuel.

Elle informe le Conseil Municipal que depuis la titularisation de l'agent technique, la cotisation mensuelle chez Mutest a considérablement augmenté. Elle propose donc au Conseil Municipal de revoir le montant de la participation financière.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'augmenter cette participation financière à compter du 1^{er} avril 2018
- de la fixer à 360,00 €/an/agent cotisant à la Mutest

Délibération 2018-014 : Renouvellement du contrat d'adhésion de la commune à la démarche de certification forestière P.E.F.C.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la délibération prise en date du 14 juin 2013 au sujet du renouvellement du contrat d'adhésion de la commune à la démarche de certification forestière, est arrivé à échéance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- *de renouveler l'adhésion avec effet de l'exercice 2018 à la politique de qualité de la gestion durable des forêts définie par l'entité régionale P.E.F.C. Alsace ouvrant droit d'usage de la marque PEFC (Programme Européen des Forêts Certifiées) sans limite de durée,*
- *d'autoriser Madame le Maire à signer l'ensemble des documents en vue du renouvellement de l'adhésion de la commune à la structure PEFC Alsace et à verser les contributions demandées.*

Délibération 2018-015 : Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe contractuel à 35h

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, la création d'un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet, en qualité de contractuel.

Les attributions consisteront à accomplir les tâches relatives au poste de secrétaire de mairie. La durée hebdomadaire de service est fixée à 35h.

La rémunération se fera sur la base de l'indice brut : 374, indice majoré : 345.

Le contrat d'engagement sera établi sur les bases de l'application de l'article 3, 1° de la loi du 26 janvier 1984 modifié pour faire face à un :

- accroissement temporaire d'activité : 12 mois pendant une même période de 18 mois à compter du 1^{er} avril 2018.

Divers :

- Toiture église : travaux prévus et risque (lattage)
- Fibre : implantation des câbles rue Principale (enfouissement et poteaux)
- Présence de blaireaux sur la commune
- Travaux rue du Stade (une partie : drainage et enrobé)

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22 h 30.